

?

Créé en 1951 sous le haut patronage du Président de la République

LE COMITÉ NATIONAL DU SOUVENIR DE VERDUN

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 février 1962.

qui rassemble toutes les grandes associations de combattants et l'U.F.A.C., a été autorisé, par décret du 4 octobre 1962, à élever à Fleury-devant-Douaumont, village martyr, le Mémorial de Verdun.

Le Président Maurice Genevoix et les membres du Comité National du Souvenir de Verdun remercient

M. la Commune de Venanson

à _____

de son versement de (en lettres) Cent Francs. DATE 30/7/65

Indiquer mode de versement : espèces, chèque bancaire ou postal (Rayer mentions inutiles).

DESTINÉ A L'ÉDIFICATION du **MÉMORIAL DE LA BATAILLE DE VERDUN**

Les morts de Verdun ne peuvent mourir dans la mémoire des Français. Le Mémorial de la bataille, dressé sur la terre ensanglantée, témoignera de la grandeur de leurs sacrifices.

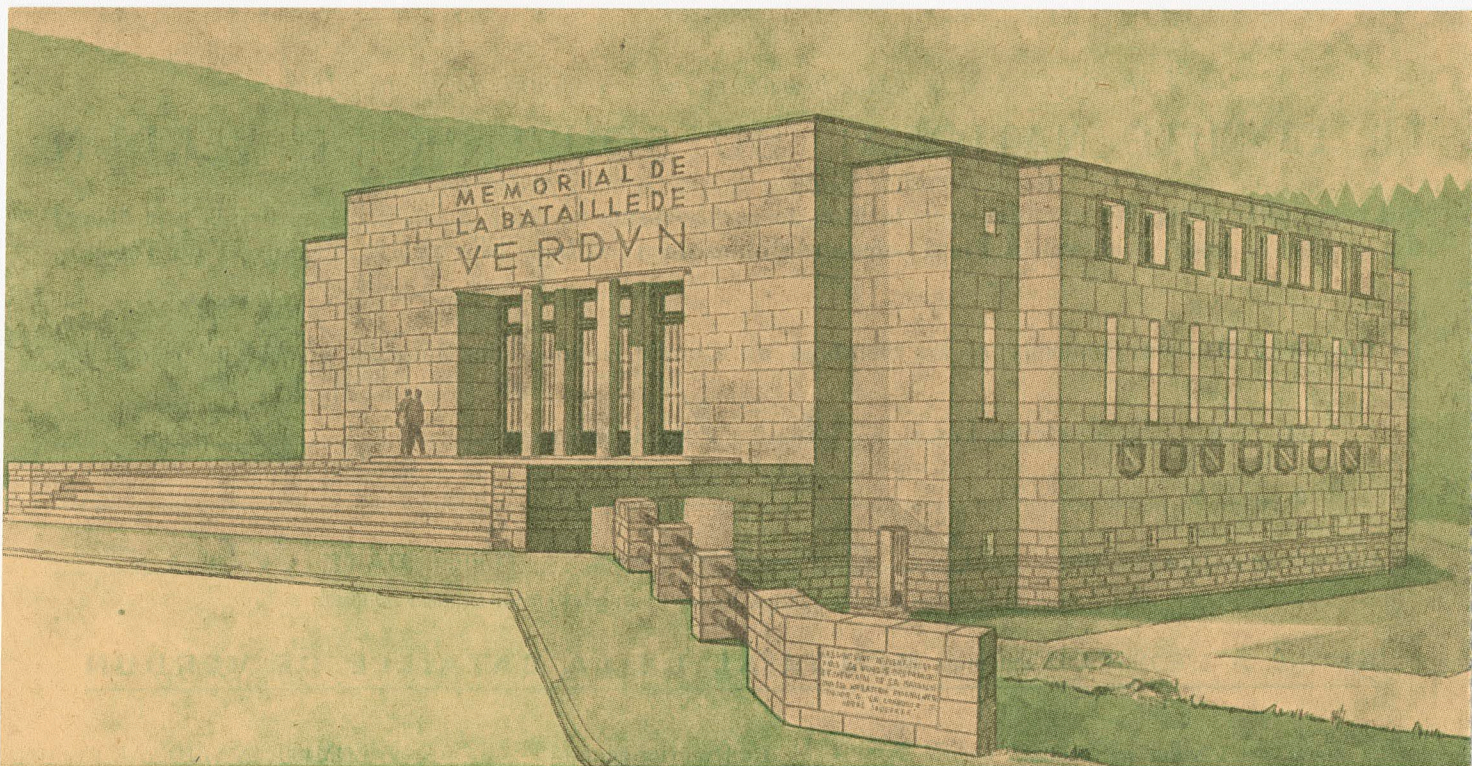
MERCI à vous qui avez répondu au dernier appel des survivants de Verdun.

Le trésorier général :
Colonel Albert TEXIER.

COMITÉ NATIONAL
DU SOUVENIR DE VERDUN
64, boul. St-Germain, Paris (5^e)
C. C. P. Paris 13 713-21

N° 51942

EN/40/224



UN mémorial de la bataille de Verdun? Pourquoi?

Parce que les survivants, bien au-delà de leur propre personne, veulent perpétuer le souvenir de tous ceux qui sont tombés, de Souville au Mort-homme, du bois des Caures à Douaumont.

Parce qu'ils veulent commémorer une bataille qui

a marqué un tournant décisif de la longue histoire des hommes.

Parce qu'ils souhaitent que les hommes de demain, venant se recueillir au lieu même de leur sacrifice, comprennent l'idéal et la foi qui les ont inspirés et soutenus.

MAURICE GENEVOIX, de l'Académie française.

6.4 Remerciements à la commune de Venanson pour sa souscription au mémorial de Verdun, 1965.

Arch. dép. Alpes-Maritimes, E 11/40/2.